



ESI Angers

ESI Rennes

ESI Tours

ESI Nantes Marsauderies

ESI Nantes Lotz - Cossé

Mail : disi-ouest@cgt.fr site : <http://www.financespubliques.cgt.fr/351/>

Compte rendu CAP locale de mutation des cadres B du 17/07

Nous avons lu la déclaration liminaire que vous pouvez trouver sur notre site.

Les autres OS ont procédé de même.

En réponse le Disi a déclaré :



Concernant l'indication «affectations locales obtenues», apparaissant sur les documents envoyés aux OS, que c'était une erreur et qu'il s'agissait bien de propositions....dont acte. Les travaux de la CAP ont d'ailleurs entraîné 2 changements.

Selon lui, même la DG reconnaît qu'on est dans une situation de déficit en terme d'emplois. **Il nous a concédé gérer la pénurie d'emplois.**

Concernant la date tardive de réunion de la CAP, il se déclare d'accord avec nous et fera remonter nos doléances..

Le prochain Tagerfip, valable pour une année, et servant de base aux mouvements 2015, sera proposé à la DG fin septembre et devrait tenir compte des départs en retraite connus au 28 février prochain, ainsi que des éventuelles nouvelles missions.

Il a par ailleurs reconnu que la DGFIP peinait à recruter des informaticiens... n'y aurait pas un problème de reconnaissances salariales ?

Pour lui, Lotz Cossé connaît une sous charge catastrophique (19 équivalent temps plein), comme les ESI de (Rouen, Chalons, Toulouse ou Caen...). Arguments mis en avant pour ne pas combler les postes de PAU et programmeurs vacants à l'ESI.

Malgré tout, bonne nouvelle : De nouvelles missions seraient prochainement confiées à l'ESI Lotz cossé :

- La dématérialisation des saisies bancaires (novembre 2014) (Application LMER).
- Satellite Agents (début 2015)
- Réécriture de certains projet de COBOL vers JAVA

Grâce à cela, les affectations de programmeurs devraient être prioritaires à Lotz-Cossé l'année prochaine, sauf qu'entre temps on aura changé de Directeur....

De plus, le sujet PTS évoqué dans notre déclaration liminaire l'a interloqué mais selon la Direction, le nombre important de demandes de mutation ne s'explique pas forcément par un « mal être » au travail mais plutôt par le simple fait que ce service existe depuis 7 ans et que beaucoup expriment un besoin de changement...

Mais comment expliquer dès lors, que des personnes demandent à changer de service au bout de 2 ans ???
On peut se demander si le modèle d'exploitation COPERNIC convient à tous?
En effet, les nombreuses contraintes (travail en équipes, astreintes) et le trop grand écart d'expertise attendue entre le travail très cadré au quotidien et la gestion des incidents, peuvent engendrer un stress important et devient vite inconfortable pour les exploitants.
De plus, nous sommes passé d'une organisation où les équipes d'exploitation géraient des applications de bout en bout à une situation où ces mêmes équipes n'en gèrent qu'une partie (réseau , système, SGBD) de nombreuses applications, sans en maîtriser aucune. Ceci est démotivant et frustrant pour de nombreux agents.

Par ailleurs, une réflexion sur une réorganisation physique du service est entamée, l'organisation en grand « plateaux » n'offre peut-être pas les meilleures conditions de travail (bruit, promiscuité..)

Nantes :

Il y a officiellement 23 postes vacants avant le mouvement de mutation, soit encore 19 à l'issue de ce mouvement.

	Marsauderies	Lotz cossé	SIL
arrivées	8	2	1
départs	2	4	1
solde	6	-2	0

A propos des affectations des agents au sein d'un ESI, le Directeur rappelle que ce n'est pas le rôle de cette CAPL et que celles-ci sont de la compétence du chef d'établissement.

Pour Lotz-Cossé, les décisions seront connues fin Août, du fait que certains chefs de service sont absents actuellement... nouvel effet pervers de la tenue tardive de la CAP. Pour ce qui concerne l'assistance, la réponse de la direction sera plus rapide.

Quant à Marsauderies, l'affectation des agents sera connue au plus tard fin juillet.

Concernant, les répartitions d'affectations entre ESI, la Direction rappelle sa préoccupation principale : **Adapter les ressources aux charges !**

Ainsi, seulement un B PAU (hors C en B) et deux B Prog seront affectés à l'ESI de Nantes Lotz-Cossé alors qu'il y avait quatre vacances de chaque et qu'un B prog rejoint Nantes Marsauderies.

Pour Nantes Marsauderies, les huit postes vacants de programmeurs se voient comblés par les mouvements locaux.

De plus, si le SIL peut se réjouir de voir enfin arriver un B Prog sur le poste anciennement gelé, il reste un poste de B PAU vacant faute de candidat. En effet, l'instruction harmonisée empêche d'affecter un Prog sur un poste de PAU. Au vu du manque de candidat en PAU pour le SIL, l'administration a indiqué que cette requalification ferait l'objet des travaux de septembre sur le TAGERFIP.

Le Disi exige un retour sur investissement par rapport aux formations des agents. ... et dans ce cas s'oppose à toute mutation dans le délais de 2 ans.... faut-il pour obtenir sa mutation refuser toute formation ? La question se pose !

Nous avons voté contre le mouvement (de même que les autres OS), en raison du grand nombre de postes restés vacants et de 4 demandes non satisfaites .

Rennes :

	Rennes	SIL
Arrivées	7	1
départs	3	2
solde	4	-1

Au SIL, un poste est vacant suite à un départ. A cela, vient s'ajouter le détachement d'un agent auprès du CER. Il semblerait que le collègue devra demander sa mutation (et que le poste du SIL sera déclaré vacant) afin de régulariser sa situation....était ce dans le deal... ? nous en discuterons avec l'intéressé....

A noter le sous-effectif de la CID de Rennes.

Tours :

4 arrivées dont une au SIL et 2 en administratif et aucun départ.

Angers :

Statu Quo, ni arrivées ni départs.

Divers :

Le Disi reconnaît par ailleurs que certaines CID sont sur-dimensionnées alors que d'autres sont sous dimensionnées et que des pointes de charge peuvent être différentes selon les CID et des travaux spécifiques pas véritablement pris en compte comme à la TGE. Des transferts d'emplois devraient s'opérer au fur et à mesure des mutations ou départs en retraite sans que cela n'entraîne de mutations d'office.

Nous avons demandé où en était la **régularisation des années 2007 et 2008 de la loi TEPA** ? Ceci a pris du retard du fait de la mise en place de la réforme du régime indemnitaire....mais c'est toujours en cours.... les intérêts de retard n'en seront que plus importants.

Dans le même temps, nous avons dénoncé le fait que cette régularisation ait entraîné automatiquement pour beaucoup la disparition de **l'indemnité 489**. La correction devrait intervenir manuellement ce qui sera de nouveau une charge supplémentaire pour nos collègues de la Disi, ce que nous déplorons.

Nous avons aussi dénoncé la lourdeur de la mise en place de la nouvelle application sur les **frais de déplacement** et le fait que les remboursements forfaitaires sur la base du tarif SNCF 2eme classe soient en dessous des tarifs pratiqués... nous attendons des explications.

Les agents souhaitant participer au mouvement complémentaire du 1er mars 2015 ont d'ores et déjà exprimé ce souhait lors de l'expression de leur demande entre le 18 décembre 2013 et le 21 janvier 2014.

Attention, l'agent qui se trouve dans une situation l'autorisant à formuler une nouvelle demande pour le mouvement complémentaire ou une annulation doit la transmettre impérativement au service des ressources humaines des directions de gestion au fur et à mesure et **au plus tard le 2 septembre 2014**.

Les demandes déposées après cette date seront toutefois adressées au Bureau RH2A de la direction générale qui décidera de leur recevabilité.

Les participants CGT à la CAP :

Catherine Luquet (Marsauderies) et Jean Yves Détoc (Rennes) Titulaires, Camille Hoffmann (Marsauderies) expert

Bulletin d'adhésion Pour un syndicalisme de conquêtes sociales

Nom :

Prénom :

Catégorie :

Grade :

Echelon :

Qualification informatique :

Etablissement :

A.....

Le.....

Signature.....

A remettre à un militant CGT